

G.A.P.P.
Groupe Aquitain de Psychothérapie Psychanalytique
de l'Enfant et de l'Adolescent

Créé en 1995, le GAPP organise des séminaires, des groupes de réflexion et de supervision dans le domaine de la clinique psychanalytique de l'enfant et de l'adolescent et de son approche psychothérapique individuelle, groupale et institutionnelle.

Les membres du GAPP proposent chaque année ces groupes de travail aux professionnels intéressés par la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent, ayant une pratique d'accueil institutionnel, de travail de groupe ou de psychothérapie individuelle, afin de développer des échanges féconds et fructueux entre praticiens (psychomotricien, psychologue, psychiatre, orthophoniste, infirmier, éducateur, assistant social).

Nos groupes de travail sont organisés autour de trois axes :

- la théorie psychanalytique de l'enfant
- la clinique et la psychopathologie psycho-dynamique
- la psychothérapie institutionnelle.

Quelques exemples de séminaires et groupes de travail des années précédentes

- . Troubles des interactions précoces père, mère, enfant.
- . L'archaïque
- . La représentation
- . Les identifications en psychanalyse: Nature et Processus
- . Théorie et clinique de l'adolescent
- . Groupe de supervision des psychothérapies de l'enfant
- . Débats cliniques sur le travail thérapeutique avec des jeunes enfants
- . Réflexion théorico-clinique: les concepts psychanalytiques en psychothérapie
- . Repères psychopathologiques et mise en jeu transférentiels dans les premières consultations avec l'enfant
- . L'originaire et la pensée des origines
- . Présence du corps en psychanalyse

Dans le cadre de notre affiliation à l'E.F.P.P. et sous les conditions requises par cette dernière, il est possible d'inscrire ces séminaires au sein d'un cursus de formation de psychothérapeute, ce qui nécessite :

- Une psychanalyse personnelle
- Une participation pendant une période d'au moins trois ans aux séminaires cliniques et théoriques.
- Deux supervisions individuelles d'un cas de psychothérapie à deux séances par semaine pour deux enfants d'âge et de pathologie différents

L'avis favorable de membres du G.A.P.P. suite à une demande écrite de candidature.